



## Voiture de fonction et pas de permis

Par **at59**, le **03/01/2016** à **21:09**

Bonjour,

Je suis salarié dans une société depuis 2ans. Mon contrat de travail indique que je bénéficie d'une voiture de fonction (pro et perso) or je n'ai pas le permis de conduire (je ne suis pas près de l'obtenir), je ne peux donc pas bénéficier de cet avantage (ni mes proches). Est-ce possible de bénéficier une compensation financière auprès de mon employeur?

Merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **03/01/2016** à **21:27**

Bonjour,

A la signature du contrat vous auriez dû prévenir l'employeur car normalement l'avantage en nature devrait figurer sur vos feuilles de paie pour le versement de cotisations sociales...

Par **at59**, le **03/01/2016** à **21:36**

Bonjour,

Merci pour votre retour.

Je n'ai d'avantage nature voiture pour le versement des cotisations sociales.

La voiture n'est livrée qu'après la période d'essai de 3mois.

Par **P.M.**, le **03/01/2016** à **21:44**

Mais si elle est prévue au contrat de travail la période d'essai étant terminée cela devrait être le cas...